

Procès-verbal de la réunion d'information préalable à l'introduction de l'étude d'incidences sur l'environnement relative au projet de construction et d'exploitation d'une centrale d'enrobage à 5330 SART-BERNARD, sur les parcelles cadastrées ASSESSE DIV.4 SECTION A n°124g, 124h et 127g

Contexte : Une demande de permis unique de classe 2 visant la construction et l'exploitation d'une usine d'enrobés et ses installations connexes a été introduite auprès de la commune d'Assesse par la S.A. Sotraplant. Le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué, chargés de l'examen de la complétude du dossier, ont jugé le dossier incomplet. Une étude d'incidences environnementales a été demandée en complément de la demande initiale.

Cette réunion d'information préalable est l'étape initiale de l'étude d'incidence.

1. Date, heure et lieu de la réunion

Assesse, salle du football sise rue des Fermes, 20A à 5330 ASSESSE – 15/09/2020

En raison des mesures liées au Covid-19, trois sessions d'information ont été réalisées :

- 18h
- **20h**
- 21h30

2. Identité et coordonnées du président de la réunion

Monsieur Jean-Luc MOSSERAY, Bourgmestre – Administration communale d'Assesse, Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 ASSESSE

3. Nom des personnes tel que renseigné par la liste des présences à la réunion (+ voir document en annexe I du présent procès-verbal)

2^{ème} séance de 20h00

NOM	PRENOM	COORDONNEES
MOSSERAY	Jean-Luc	Commune d'Assesse - Bourgmestre
MARCOLINI	Nadia	Commune d'Assesse – Echevine
LESUISSE	Paul-Bernard	Commune d'Assesse – Echevin
QUEVRAIN	Sylviane	Commune d'Assesse – Echevine
DELFOSE	Julien	Commune d'Assesse - Echevin
FRANQUINET	Jean-Pierre	Commune d'Assesse – Directeur général
TRIPNAUX	Hélène	Commune d'Assesse – Responsable Service urbanisme
JANDRAIN	Jean-François	Commune d'Assesse – Service urbanisme/Secrétaire de la CCATM
DEVAUX	Guy-Loup	Commune d'Assesse – Conseiller en Environnement
POLET	Frédérique	Commune d'Assesse – Service urbanisme
VAUSE	Cécile	Commune d'Assesse - CCATM

BOUSMANS	Éric	Commune d'Assesse - CCATM
RADART	Julien	Animateur de la soirée
LAVERDURE	Renaud	A.L.R. Architecture SPRL – Architecte du projet – Rue du Fayt, 100 à 6224 WANFERCEE-BAULET
NONET	Aurélien	Responsable Innovations et Solutions NONET SA
NONET	Simon	Administrateur délégué NONET SA
BROERS	Xavier	Administrateur délégué SOTRAPLANT
FAUTCH	Michel	Ecologue - indépendant
CARLIER	Patrick	Expert en production enrobés – indépendant
DUPONT	Ethel	ABV environnement – auteur agréé pour la réalisation d'études d'incidences
LABUS	Clémentine	Staff support NONET SA
BUCHELOT	Zoé	Staff support NONET SA
NONET	François	Staff support NONET SA
NONET	Marie	Staff support NONET SA
NONET	Claire	Staff support NONET SA

PARTICIPANTS :

Nom	Prénom
BALLEZ	Paul
BAUDOIN	Michèle
BERTHOLET	Geoffrey
BOCQUE	Bertrand
CHAPELLE	Céline
COLLARD	Michel
DANTHINE	Jean-Louis
DE CARTIER	Etienne
DEJARDIN	Philippe
DERENNE	Philippe
DETHINE	Catherine
DUSON-NICOLAS	Emilie
FRIPPIAT	Jean-Charles
GODET	Jérôme (X2)
GODFROID	Chantal
GOETHALS	Maurice
GREGOIR	Valéry
GROSJEAN	Géraldine (X2)
HABARU	Annie (X2)
HALLEUX	Isabelle
HOSSELET	Samuel
LECHIEN	Patricia
LEFEVRE	Luc
LESSEUX	Luc
MEUNIER	Cédric
PASCOLO	Eliane (X2)
POELART	Julien
RABADAN-MOSSERAY	Bernadette
STEENHAUT	Daniel

STERPIN	Daniel
VAN ESPEN	Jean-Marc et Cécile
VAN GEEL	Christophe (X2)
VANDERELST	Maxime
VANDENZANDE	Luc
VANRUYSEVELT	Céline (X2)
VERVAEKE	Hilke (X2)
VIGNERON	Jonathan (X2)
VISART	Michèle
WAUTELET	Françoise
Personnes présentes sans réservation préalable	
GILLET	Christine (X2)
BLANCHART	Valérie (X2)
MONFORT	Marie
DRUGMAND	Véronique (X2)
GILSON	Marilyne
PAULET	José
SALMON	Yves
RIQUETTE	Pascal
SALMON	Gérard
HENRY	Marie
DEPRET	Sarah
VANDERSCHUEREN	Noël
MARCHANDISE	Alain
CANCIAN	Sergio
DEPOUHON	José
DUBOIS	Lucienne (X2)
JACQUES	Anne
DELVAUX	Cédric
IVANSZKY	Attila (X2)
LOUIS	Laure
STROOBANTS	Quentin (X2)
LIBION	Jocelyne
HOSSELET	Bernadette
VAUSE	Cécile
FLAHAUX	Emilie
REMACLE	Fabrice
COOPMANS	Gauthier
LEHAIRE	Dominique
WYNANTS	Chantal
COMPERE	Ludovic
REMY	Ivan

4. Note préalable

Tout le monde ne peut pas accéder à la séance de 20h00. Le Bourgmestre est averti qu'une trentaine de personnes n'a pas accès à cette séance. Les personnes ne pouvant y accéder sont averties de la tenue d'une séance à 21h30.

5. Résumé des points abordés

SEANCE DE 20H00

a. Présentation du projet réalisée par le demandeur

Julien RADART, modérateur :

Après avoir remercié les personnes présentes, il indique que cette séance d'information se situe dans le cadre d'une étude d'incidence environnementale demandée par la Région wallonne dans le cadre d'une demande de permis. En vue des conditions sanitaires, trois sessions seront organisées à 18h00, 20h00 et 21h30.

Julien Radart précise qu'il a un rôle de modérateur et qu'il passera le micro. Il signale et regrette le manque de temps pour la séance de questions – réponses qui est justifié par l'enchaînement des séances. M. Radart signale qu'il est possible de prolonger celle-ci par écrit.

La séance se déroulera de la façon suivante :

- Présentation du projet par les demandeurs
- Présentation du bureau d'étude et du rôle des citoyens
- Séance de questions – réponses

Jean-Luc Mosseray, Bourgmestre d'Assesse, président de séance :

Bon nombre de participants ont soulevé beaucoup d'inquiétudes. C'est dans ce contexte que le Collège communal d'Assesse a souhaité qu'une étude d'incidences environnementales soit menée. La R.I.P. en est la première étape. C'est l'occasion pour le promoteur de proposer et présenter son projet. Ensuite, c'est l'occasion, pour les citoyens de soulever, lors de la séance de questions-réponses leurs inquiétudes et leurs questions.

Il aspire à ce que la réunion se déroule dans le plus grand respect. Un entrepreneur a le droit de déposer et présenter son projet. Les riverains ont le droit de manifester leur opposition au projet mais dans le plus grand respect.

Il existe plusieurs moments de participation citoyenne pour poser ses questions et faire ses remarques.

La commune reste évidemment à votre disposition pour les diverses questions.

Chantal WYNANTS, co-présidence locale écolo :

Je regarde cette salle. Ça fait 3x60 personnes. Alors que la commune a 7000 habitants ça ne me semble pas suffisant.

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA (présentation du projet voir annexes) :

Je viens vous présenter notre projet de centrale d'enrobés. Le projet se situe sur un terrain enclavé entre la nationale 4 (N4) l'autoroute (E411) et le chemin de fer (L162).

Les intérêts pour nous sont la proximité de Namur, la situation au cœur de la province de Namur et une bonne accessibilité.

Le projet s'organise autour d'une zone centrale où se déroulent les processus de production avec le bâtiment de production, le bâtiment de contrôle et la zone de stockage du gaz.

Il n'y a qu'un seul accès pour l'entrée et la sortie. Le bâtiment administratif se situe à l'entrée du complexe.

Sur le projet est préservée une zone humide riche en biodiversité. Un cordon arboré fait le tour du projet et un bassin d'orage gère les eaux. Ce bassin est végétalisé pour accueillir de la biodiversité.

Simon Nonet, Administrateur délégué NONET SA :

La société Sotraplant, de Peruwelz, représentée par Xavier Broers et l'entreprise Nonet, de Floreffo sont associées dans la société Les Enrobés namurois.

Nous ne sommes pas grandes sociétés dépendant de groupes étrangers. Les deux entreprises ont un ancrage local employant ensemble 250 personnes. Il existe une volonté d'être dynamique et concurrentiel face à de grands groupes internationaux.

Sotraplant est très actif dans la réalisation de voiries principalement pour le SPW. Nonet est spécialisé dans l'aménagement d'espaces publics, de lotissements,...

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA (présentation du projet voir annexes) :

Qu'est-ce une centrale d'enrobés ? En préalable, il est nécessaire d'expliquer le cycle de vie d'une voirie. L'asphalte est réalisé dans une centrale d'enrobés, ensuite il est posé sur une voirie. Il vit quelques années puis est récupéré et réutilisé pour la réalisation d'un nouveau bitume.

D'un point de vue technique, les différents composants du bitume sont introduits dans un mélangeur. Ensuite, ils sont séchés. Les matériaux sont alors montés dans la tour puis triés et mélangés. Le bitume est introduit puis malaxé. Tout se passe dans un environnement clos jusqu'à l'introduction dans les bennes des camions. La production et le transport se font selon les besoins des chantiers.

Michel FAUTCH, Écologue - Indépendant (cfr présentation en annexe):

Se présente en tant qu'écologue et conseiller en biodiversité indépendant. Il a été engagé pour une mission en deux temps.

La première mission est de d'évaluer la qualité biologique actuelle du site. La seconde consiste à formuler des recommandations pour limiter l'impact du projet du site.

Un inventaire varié a été réalisé sur une année, avec comme conclusion, l'existence d'une zone riche et variée de 60 ares comportant des mares, des zones humides et des bruyères. Le projet peut être un moteur de développement de biodiversité.

Sept mesures ont été proposées au demandeur et sont intégrées à la demande de permis.

1. Préservation de la zone centrale de 63 ares et d'une chênaie d'environ 1 ha.
2. Maintien et recréation d'un alignement d'arbre pour faciliter les connexions écologiques
3. Création d'un bassin d'orage végétalisé afin de favoriser le développement de la biodiversité.
4. Végétalisation des toitures et des abords avec des espèces indigènes.
5. Désenclavement de la zone. Mise en place de dispositif permettant de contenir les populations de batraciens sur le site à l'exception des lieux de passage déterminés.

6. Création d'une zone naturelle sur un terrain appartenant à la société sotraplant afin d'y obtenir un statut de réserve naturelle.
7. Mise en place d'un comité de suivi avec la commune et le DNF afin de s'assurer du respect des conditions et de l'impact positif de celles-ci.

Je souhaite ajouter que je suis le site depuis plus de deux ans. Les dépôts sauvages s'y multiplient et la pratique du motocross, qui a créé la zone la plus intéressante biologiquement, s'intensifie et met en péril l'existence de cette zone. Victime de l'assèchement, cette zone semi-ouverte se reboise progressivement.

Ce site a donc un besoin de gestion. Le projet des enrobés namurois peut en amener.

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA ; Responsable Innovations et Solutions NONET SA (présentation du projet voir annexes) :

Aucune habitation ne se trouve dans un rayon de 250 mètres. Dans un rayon de 500 mètres, il y en a une vingtaine. Le nombre d'habitation n'a pas d'importance. Le but est d'évaluer toutes les potentielles nuisances pour la première habitation.

Pourquoi ici ?

- Les centrales se répartissent régulièrement sur le territoire wallon, sauf en région namuroise où notre société veut s'implanter.

- Proche de l'E411

Pourquoi pas ailleurs ?

Nous avons prospecté, notamment auprès du BEP, et les autres terrains manquent de place ou de connectivité

Éthel DUPONT, ABV Environnement – auteur agréé pour l'étude d'incidences environnementales :

Nous sommes un bureau agréé en étude de sol et en étude d'environnement, domaine dans lequel nous intervenons dans le cadre de ce projet.

Ce cas est particulier, il est déjà passé au niveau du Collège. C'est un projet de classe 2. La commune a sollicité une étude d'incidences environnementales. Les EIE commencent par une réunion d'information préalable.

Tous les aspects environnementaux, paysagers, sonores, sur la qualité de l'air, mobilité, du projet seront étudiés dans l'EIE selon une table des matières dictée par la Région wallonne que nous sommes obligés de suivre.

Nous devons prendre en compte l'ensemble des remarques et observations soulevées ce jour.

L'EIE induira un nouveau dossier, lequel sera de nouveau soumis à l'avis de la population par le biais d'une enquête publique.

Julien RADART, Modérateur :

Avant de passer à la séance de questions – réponses, sachez que le demandeur organise une visite d'une centrale d'enrobés à Strepv le vendredi 25 septembre et le samedi 26 septembre. Pour des raisons de sécurité et d'organisation, l'inscription est obligatoire.

Toutes vos questions vont être notées.

Éric BOUSMANS, membre de la CCATM :

M. Bousmans souligne que l'adresse mail renseignée dans la projection est incomplète, il manque le « .be »

b. Observations et suggestions émises concernant le projet (avec indication de l'identité des personnes ayant pris la parole)

Julien RADART, modérateur :

Il est demandé aux personnes souhaitant prendre la parole de lever la main. Il passera dans les rangs et tendra le micro aux personnes voulant intervenir. Il est demandé aux intervenants de bien donner leur nom à chaque intervention pour la bonne rédaction du P.V.

- **Pascal RIQUETTE (Sart-Bernard) :**

Regrette le manque d'informations quant aux horaires, aux incidences sur le trafic et sur la pollution.

Éthel DUPONT, ABV Environnement – auteur agréé pour l'étude d'incidence environnementale :

Je comprends les interrogations. Les objectifs de cette réunion sont de permettre à l'étude d'incidence de répondre à ces interrogations. On prend note des questions et remarques.

- **Pascal RIQUETTE (Sart-Bernard) :**

Il regrette la réponse alors que lors de la réunion du mois de mars, il y a eu plus de détails.

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

La présentation du mois de mars était une volonté de notre part. La présente réunion s'inscrit dans le cadre de la demande de la commune et la région de réaliser cette étude. Pas de volonté de cacher des choses. Les réponses que nous pouvons vous apporter sont les suivantes :

La production en tonnes par an, le nombre de camions et les itinéraires seront indiqués dans l'EIE.

La production demandée est de 185000t/an soit 6000 camions/an ce qui correspond à 12000 mouvements. Le charroi passe par la N4. Ces 120000 camions correspondent à 1% du trafic par rapport à un comptage réalisé en 2007. Dans le cadre de l'EIE, il y aura un nouveau comptage pour mesurer si notre projet amène une saturation.

Pour plus de précisions, en comparant notre capacité de production et le tonnage maximum des camions, le worst case est le suivant : Une capacité horaire de maximum 300t/h donc 1 camion de 30 tonnes toutes les 6 minutes.

Julien RADART, modérateur :

Les questions et remarques enrichissent l'EIE. Notons, par exemple, lors de la première séance, qu'un riverain a mis en évidence un risque d'éblouissement dû à l'ensoleillement amenant un risque au niveau de la sécurité routière.

- **Maryline GILSON (Sart-Bernard) :**

Comment vont arriver les graviers à l'usine ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

La demande comporte une capacité horaire et un maximum annuel. Nous avons autant de camions qui arrivent que de camions qui partent. Le nombre de camions doit donc être doublé.

- **Geoffrey BERTHOLET (Maillen) :**

L'argument de la perte de biodiversité due à une non-gestion de celui-ci n'est, à ses yeux, pas valable. Si le propriétaire ne prend pas les mesures pour une bonne gestion de son terrain cette perte de biodiversité ne peut être prise comme un argument favorable au projet.

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

La dégradation du terrain est un élément de plus mais ce n'est pas notre priorité

- **Christophe VAN GEEL (Sart-Bernard):**

Nous comprenons que vous n'avez pas choisi ce site par hasard, nous non plus. On est 7000 à avoir choisi le cadre de vie d'Assesse. Nous ne voyons pas l'idée que vous puissiez abandonner le projet suite à l'opposition citoyenne. Dans une année 2020 chamboulée par le covid, je ne comprends pas à quoi va servir cette usine si ce n'est produire plus de bitume et donc amener plus de voitures.

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

C'est une activité importante dans notre entreprise pour préserver l'emploi. Ce n'est pas du chantage à l'emploi. C'est dans notre logique entrepreneuriale. Vous parlez des gens qui ont des difficultés d'emplois. Ces deux dernières années. Nous avons signé 40 contrats d'embauche. On vient dans cette optique de développement d'activité.

- **Daniel STEENHAUT (Maillen) :**

M. Nonet, nous sommes tous aussi sensibles. Ces emplois sont-ils dans des filières durables ? Le lieu n'est pas adapté à l'emploi. Parler de problèmes de localisation pour 40 km me semble excessif. Vous affirmez être conscient de la richesse écologique du site et, tout en la détruisant, vous cherchez à la préserver.

Je ne me fais aucune illusion sur l'indépendance de la future étude d'incidence environnementale. Pas d'indépendance car l'étude est financée par l'entreprise. Sans vouloir porter de discrédit sur le bureau d'étude.

Éthel DUPONT, ABV Environnement – auteur agréé pour l'étude d'incidence environnementale :

Je veux bien entendre la remarque. Nous sommes payés par l'auteur de projet. La Région Wallonne ne finance pas les études d'incidence. Nous sommes un bureau agréé et nous devons défendre notre indépendance. J'ai connu une expérience où le bureau a perdu son agrément. Les agréments ne sont pas distribués et conservés à la légère.

- **Attila IVANSKY (Sart-Bernard) :**

21 ans que j'habite à S-B. On va nous transformer notre beau village en enfer polluant.

Comment gérer le charroi car tous les camions vont passer sur le rond-point de Wierde. Il ne peut tout absorber. La seule solution est de créer un nouveau rond-point.

Je remarque aussi qu'il y a plus de gaz et donc plus de risques.

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Le transport de gaz ne nous effraie pas car c'est une opération classique.

Le rond-point de Wierde sera étudié dans l'EIE, laquelle devra démontrer qu'il peut absorber le surplus de charroi, sinon des aménagements complémentaires peuvent être réalisés.

- **Quentin (Sart-Bernard) :**

Même si l'EIE n'est pas encore réalisée, ce n'est pas la première centrale. Une partie des réponses peut être donnée.

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

En Belgique, plusieurs centrales sont en fonctionnement. Celles-ci respectent des normes. Aujourd'hui, la démarche est de voir tous les points qui soulèvent question afin de pouvoir y apporter des réponses. L'objectif est d'adapter le projet au contexte local. Ce sont les autorités qui prennent les décisions.

- **Cédric DELVAUX (Sart-Bernard) :**

J'habite à l'entrée de la rue du Bois d'Ausse. Je souhaite savoir si vous avez un plan b si le projet ne peut se réaliser

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Nous n'avons pas de plan B. Notre objectif est de faire réussir ce projet car, pour nous et selon les démarches déjà entreprises, le projet est compatible avec sa localisation. Pour le bruit et les odeurs je vous invite à visiter la centrale, tel que proposé, pour vous faire votre propre opinion.

- **Intervention citoyenne :**

Il est indécent voir très indécent de la part d'une société capitaliste de mettre en avant l'aspect écologique. Je pense qu'on aurait pu, par décence, nous dire ce qui allait en devenir de notre quiétude sonore et de l'air qu'on respire. L'être humain doit être pris en considération.

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Si l'EIE venait à montrer des nuisances vis-à-vis des habitations, je ne pourrai réaliser le projet. Si nous ne sommes pas capables d'apporter les réponses adéquates, on ne pourra réaliser le projet.

- **Maurice GOETHALS (Courrière) :**

La valeur des habitations dans les villages voisins va diminuer. Ce n'est pas correct de venir dans mon potager avec votre camion de tarmac. Pourquoi venir dans une zone rurale ? Alors qu'il y a 22000ha de friches. ? Quelles démarches avez-vous entreprises auprès du BEP pour trouver d'autres sites ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Nos demandes au BEP sont un terrain de 4ha connecté aux grands axes disponible autours de Namur. Nous avons formulé ces demandes il y a 3 ans, 2 ans, 1 an et encore le mois dernier.

- **Éric BOUSMANS (Assesse) :**

J'admire quelqu'un qui se dit respectueux des lois et veut installer une usine en zone d'habitat. J'aimerais savoir quelles sont les émissions de GES en sur l'ensemble du projet. C'est important car Assesse souffre déjà de la pollution due à la N4, l'E411 et le chemin de fer.

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Il est possible, en zone d'habitat à caractère rural, d'installer des petites entreprises. La règle étant de ne pas mettre en péril les activités aux alentours.

Julien RADART, modérateur :

Votre question sur les émissions de GES sera incluse dans l'EIE.

- **Ludovic COMPÈRE (Sart-Bernard) :**

Pourquoi ne pas vous installer dans le zoning d'Emptinne ? Pourquoi venir ici alors qu'il y a 15 ans déjà la demande d'un complexe cinématographique avait été rejetée et qu'actuellement vous proposez un projet pire.

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Nous n'avons pas trouvé d'autres terrains.

- **Yvan REMY (Courrière) :**

Il n'y a pas beaucoup de personnes favorables dans la salle, vous devez en tenir compte.

- **Étienne DE CARTIER (Sart-Bernard) :**

C'est possible de trouver un autre site. Je suis moi-même entrepreneur. Le BEP a toutes les cartes dans ses mains pour étendre les zonings. Vous pouvez contacter Arnaud Degueudre.

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Si vous avez de bons tuyaux, je suis preneur.

- **Fabrice REMACLE :**

Quels sont les impacts sur le système respiratoire ?

Quelle est la concentration en produits lourds de type mercure ? Quel est leur impact sur la santé des enfants ?

Quels sont les risques de pollution des potagers ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Les émissions de mercure et la liste des produits émis font partie de l'EIE. Nous allons vivre et travailler tous les jours et toute l'année dans nos installations, donc, si nous avons des craintes pour notre santé, nous ne ferions pas ce projet.

- **Jean-Charles FRIPPIAT (Sart-Bernard) :**

Pouvez-vous nous garantir que la centrale ne fonctionne pas la nuit ? Quelle est la durée d'allumage et d'extinction de la centrale ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

Il nous faut 1/2h de process pour chauffer et éteindre la centrale. La demande concerne un fonctionnement H24. Cette demande nous oblige à respecter des normes acoustiques plus strictes. Nous visons une centrale avec le moins de bruit possible.

Selon le schéma du projet, la 1^{ère} habitation reçoit moins de 40db en provenance des installations. Actuellement, les maisons sont soumises à 60db émis par la N4.

Nous travaillons parfois la nuit à la demande des gestionnaires de voiries.

La nuit, les carrières ne tournent pas. Il y a donc une diminution du charroi.

On demande 300t/h, c'est un maximum. On arrive rarement à cette capacité.

- **Véronique DRUGMAND (Maille) :**

Comment quantifier les nuisances sanitaires ? Il faut parfois attendre des dizaines d'années pour voir apparaître les problèmes de santé. En 2014, le journal de l'environnement publie sur un article mettant en évidence les dangers et le potentiel cancérigène pour les travailleurs dans le domaine de l'asphalte. C'est plus difficile à déterminer pour les riverains car d'autres causes sont liées. On retrouve des odeurs importantes de bitume et de poussières grasses à proximité des usines d'enrobage. C'est le cas dans un village distant de 400m d'une entreprise existante. Des cas suspects y ont été détectés. Nous ne devrions pas attendre 20 ans et des morts pour étudier la problématique.

Éthel DUPONT, ABV Environnement – auteur agréé pour l'étude d'incidence environnementale :

Nous veillons à ce que les installations respectent les normes à l'émission. Ces normes sont identifiées sur des modélisations. Les performances et la situation de la centrale servent de base pour formuler les recommandations. Les normes à l'émission doivent prendre en compte le contexte et sont formulées dans le cadre du permis. L'AWAC contrôle et vérifie ces données. Nous devons respecter des valeurs à l'émission et à l'immission. Nous utilisons les normes établies pour les travailleurs.

- **Chantal WYNANTS (Courrière) :**

Je souhaite une attention particulière pour la santé des citoyens et enfants. Il y a trois écoles, deux crèches, le bois didactique régulièrement occupé par une unité scout. L'EIE doit se pencher sur les rejets dans l'atmosphère. Les vents et l'impact sur la santé des enfants doit être pris en compte.

Je souhaite également savoir s'il y a des contrôles, par qui ils sont réalisés et à quelle fréquence ?

Patrick CARLIER, Expert en production enrobés - indépendant :

Les contrôles sont effectués tous les trois mois par un organisme agréé.

- **Samuel HOSSELET (Courrière) :**

Pour rebondir on ressent une culpabilité sur l'impact écologique dans le chef du bureau indépendant. Pourquoi ne pas avoir déjà présenté les chiffres connus au niveau des rejets ?

Aurélien Nonet, Responsable Innovations et Solutions NONET SA :

L'ensemble du dossier sera consultable durant l'E.P. Nous ne pouvons répondre à toutes les questions.

Intervention finale du Bourgmestre :

Merci, la séance s'est bien déroulée dans le calme et le respect. N'hésitez pas à envoyer vos questions et remarques à l'administration communale dans les 15 jours. Plus l'étude d'incidence sera alimentée, plus on aura d'éléments pour une bonne prise de décision.

- **Maurice GOETHALS (Courrière) :**

Porte à la connaissance de l'assemblée que toutes les personnes présentes n'ont pas pu poser leurs questions.

- **Cécile VAN ESPEN (Question posée après la clôture de la séance auprès du service cadre de vie) :**

Où se situent des habitations les plus proches du site ?

Peut-on effectuer un relevé de l'air maintenant et dans un ou deux ans ainsi que des relevés périodiques tout au long de la vie du projet. Des relevés particuliers sont sollicités pour la rue sur les Sarts à Sart-Bernard.

Proposition d'éventuelles mesures compensatoires pour les riverains impactés.

Etudier principalement l'impact par rapport à la rue sur les sarts.

Pour le service urbanisme/environnement de la Commune d'Assesse

24/09/2020

Guy-Loup DEVAUX
Conseiller en environnement